



Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19, l'assemblée spéciale du Conseil du 21 juin 2021 s'est tenue à distance par Zoom entre les élus et le directeur général. Cette assemblée a été enregistrée et son contenu a été publié sur le site Internet de la municipalité.

Le Conseil du village de Sainte-Pétronille siège en séance spéciale ce lundi 21 juin 2021 par visioconférence (Zoom).

Sont présents à cette visioconférence les membres du Conseil ainsi que le directeur général / secrétaire-trésorier.

Sont présents(es)

M. Yves-André Beaulé
Mme Lison Berthiaume
Mme Chantal Blouin
M. Éric Bussière
Mme Nancy Duchaine
Mme Marie-Claude Laflamme
M. Harold Noël

Sont absents(es)

M. Jean Côté

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 21 juin 2021
3. Modifications du règlement numéro 438
4. Autorisation à CAF à effectuer les étapes préliminaires aux travaux de mise en place du système d'assainissement des eaux usées, de la réfection du chemin Royal et de certaines rues municipales
5. Période de questions
6. Levée de la session

1. Mot du maire

2021-073 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 21 juin 2021

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par Marie-Claude Laflamme d'adopter l'ordre du jour de la session spéciale du 21 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-074 3. Modifications du règlement numéro 438

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 438 en raison de la réception de la lettre de subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui vient changer quelques informations qui avaient été mentionnées dans le règlement d'origine ;

Attendu que la municipalité du village de Sainte-Pétronille a décrété, par le biais du règlement numéro 438 une dépense de 14 941 320,85 \$ et un emprunt de 14 941 320,85 \$ la mise en place d'un réseau d'égout sur le territoire de Sainte-Pétronille, la réfection du chemin Royal et de certaines rues municipales ;

En conséquence, il est, proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par monsieur Éric Bussière, et résolu unanimement :

Que l'article 8 du règlement numéro 438 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention au montant de 8 770 785\$ accordée à la municipalité par l'entremise du programme d'aide PRIMEAU tel qu'il appert de la lettre de confirmation du 25 mai 2021 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-075 4. Autorisation à CAF à effectuer les étapes préliminaires aux travaux de mise en place du système d'assainissement des eaux usées, de la réfection du chemin Royal et de certaines rues municipales

Attendu que la municipalité est en attente de l'autorisation de son règlement d'emprunt (règlement # 438) ;

Attendu que toutes les promesses d'aide financière sont obtenues et que l'autorisation dudit règlement est imminente ;

Attendu que le contrat actuel avec CAF est conditionnel à l'autorisation du règlement d'emprunt # 438 ;

Attendu que les délais de réalisation des travaux se resserrent et que pour accélérer le processus, CAF pourrait entreprendre, en attendant l'autorisation, certains travaux préliminaires comme la production des regards, la rédaction de dessins d'atelier, l'achat de matériaux ou autres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Éric Bussière d'autoriser CAF à faire certains travaux préliminaires jusqu'à un montant de 100 000 \$ taxes incluses. Cette autorisation servira en cas de dernier recours si les délais d'autorisation du règlement d'emprunt se rallongeaient d'une manière inattendue.

ADOPTÉE

5. Période de questions

2021-076

6. Levée de la session

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Nancy Duchaine de lever la session à 19 h 51.

ADOPTÉE

Harold Noël
Maire

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier